

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 21 juillet 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la direction territoriale de Touraine Berry

NOR : JUSF2521517A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Touraine Berry,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Touraine Berry;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Touraine Berry.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Touraine Berry les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Hakim Ghemid
Non désigné
- Suppléants : Non désigné
Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur Eric Saenz
Madame Monica Sausset
Monsieur Arnaud Venier
- Suppléants : Madame Salomé Calvo
Madame Emmanuelle Tromas
Monsieur Pascal Colombo
;

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

- Titulaire : Madame Nathalie Mongereau
- Suppléant : Non désigné

Article 2

L'arrêté du 22 octobre 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial la protection judiciaire de la jeunesse de Touraine Berry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 juillet 2025

**Le directeur Territorial
de la protection judiciaire de la jeunesse
de Touraine Berry**

Guillaume Delauney

